

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

La Compagnie de Publications des Marchands Détailliers du Canada, Limitée,

Téléphone Bell Est 1185.

MONTREAL.

ABONNEMENT: Montréal et Banlieue, \$2.50 }
Canada et Etats-Unis, 2.00 } PAR AN.
Union Postale, - Frs. 20.00 }

Bureau de Montréal : 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto : Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co., représentants.

Bureau de Chicago : 215 rue South Market, Emmet C. Boyles, représentant.

Bureau de New-York : 903-904 Tribune Bldg., E. F. Olmsted, représentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement
à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration,
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit :

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

LE PRIX COURANT, Vendredi, 20 Décembre 1912.

Vol. XLV — No 51

LES HOTELS RURAUX.

Les hôtels ruraux manquent du confort le plus élémentaire! Tel est le cri de plainte et d'indignation lancé par l'Association des Voyageurs de Commerce du Dominion, à son assemblée annuelle, et cette protestation n'est que l'écho de tant d'autres répétées maintes fois sur tous les tons. Il est incontestable que le service fourni par les hôtels au public voyageur dans les provinces de Québec et d'Ontario est plus qu'insuffisant. Les conditions sanitaires n'y sont même pas respectées, la table est détestable, le nombre des chambres est trop restreint.

Il semble, vraisemblablement, que les hôteliers ne portent leur attention qu'au commerce de leur bar, quant au logement et à l'entretien des voyageurs, c'est chose négligeable. Cette conception de leur rôle ne peut que nuire aux intéressés, en agissant de la sorte ils accréditent l'assertion que le bar est la partie principale de leur entreprise, objet de leur sollicitude, tandis que l'hôtel proprement dit n'est que l'accessoire, ou plutôt le prétexte à tenir un bar, alors que ce devrait être tout le contraire.

Franchement, c'est le monde renversé; et nous ne comprenons pas que les hôteliers ne fassent pas un effort sérieux pour changer cet état de choses d'autant que la Commission Royale chargée d'enquêter sur le commerce des liqueurs ne manquera pas d'enfourcher ce grand cheval de bataille pour leur chercher noise. Ceux qui prendront la peine de réagir contre ce courant, qui lutteront contre cette incurie déplorable qui tend à se généraliser de plus en plus, s'en trouveront certainement bien, le commerce des hôtels a été tant et tant décrié qu'il est nécessaire que quelques hommes de bonne volonté créent un mouvement de réaction pour supprimer certains abus et reblanchir la réputation des hôtels qui tend à tourner au noir.

Si cette situation n'est pas changée par quelques initiatives personnelles, tôt ou tard on chargera le gouvernement d'intervenir et alors, gare la casse! Pourquoi pousser à bout le public voyageur et le contraindre à en arriver là, alors qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait contenter si facilement tout le monde et... soi-même?

Au demeurant, ce ne sont pas les hôteliers détenteurs de licences pour la vente des liqueurs qui traitent le moins bien les voyageurs de passage; bien au contraire, c'est encore chez ceux-là qu'on rencontre le logement et la table les plus acceptables, il faut même reconnaître que beaucoup s'efforcent d'améliorer continuellement le service qu'ils donnent aux voyageurs et qu'un mieux sensible se fait sentir dans toutes les municipalités qui octroyent des licences. Mais les autres, celles qui, figées dans leurs principes rigoristes n'autorisent

pas le commerce des liqueurs, elles peuvent voir quels sont les résultats de leur intolérance. Elles ne possèdent pas un seul établissement où l'on puisse se loger convenablement. Et qu'on n'aille pas croire que ce soit l'exception. Sur les 1038 municipalités de la province de Québec, 271 seulement ont accepté le régime d'octroi des licences, 767 s'y refusent obstinément; c'est dire que le voyageur qui sillonne notre province est obligé une fois sur trois d'accepter les logements de fortune qu'il rencontre et qui sont dépourvus de tout confort auquel il aurait droit cependant après ses longues journées de fatigue. L'initiative des municipalités n'est-elle pas suffisante pour apporter le remède nécessaire en pareil cas, et faut-il que ce soit le gouvernement qui prennent les mesures convenables pour y mettre bon ordre?

BILLETS A PRIX REDUITS POUR LES FETES DE LA NOEL.

Pour les fêtes de la Noël, les taux habituels d'excursion seront en vigueur sur l'Intercolonial et sur les chemins de fer de l'Île du Prince Edouard; ils s'appliqueront également pour toutes les stations intermédiaires et pour tous les points où les lignes correspondent.

Les dates de départ sont du 21 décembre au 1er janvier et la limite de retour jusqu'au 3 janvier.

Pour les stations au delà de Montréal, il y aura des billets spéciaux d'excursion dont les limites de retour sont fixées aux mêmes dates que ci-dessus.

Les tarifs réduits qui seront en vigueur pendant ces jours de fête conviendront particulièrement à ceux qui veulent rendre visite à leurs parents et amis et pour ceux qui ont quitté depuis longtemps l'endroit de leur naissance, ce sera une occasion exceptionnelle d'aller reprendre un peu de l'air natal au milieu des touchantes réjouissances de la Noël.

UN SERVICE PROVINCIAL DE STATISTIQUES.

Il a été question à la législature provinciale de l'établissement d'un bill pour l'organisation d'un service provincial de statistiques concernant tous les départements. Cette mesure servirait éminemment la cause du commerce et nous espérons que ceux qui ont qualité pour établir une telle institution feront tout ce qui est en leur pouvoir pour y aboutir.